

entre d'une part	et d'autre part
<p>naxoo SA Quai du Seujet 28 Case postale 5666 1211 Genève 11</p> <p>Représentée par Erick Pipault, Directeur général Eric Michel, Directeur des ventes</p> <p>ci-après dénommée « naxoo SA »</p>	<p>Nom Adresse</p> <p>N°RC ou IDE Email Tél.</p> <p>Représentée par (si entreprise) Nom, qualité</p> <p>ci-après dénommé le « Coworker »</p>

Art. 1 - Préambule

Citiz'n est un espace de coworking créé et géré par **naxoo SA** dans le but de favoriser des projets entrepreneuriaux orientés #SmartCity, #CivicTech ou toutes autres activités connexes. L'espace est rendu accessible par le biais d'offres de services. Le **Coworker**, après avoir pris connaissance des offres de services a souhaité bénéficier d'un accès à l'espace selon la formule « **Pass2** ».

C'est dans ce contexte que les Parties sont convenues de ce qui suit.

Art. 2 - Prestations

La formule **Pass2** comprend :

- Un accès à un espace de travail ouvert, non nominatif, 2 jours par semaine, selon disponibilité ;
- Un forfait impression (80 pages/mois) ;
- Un accès internet illimité ultra haut débit ;
- Un accès au coin détente ;
- Un service de conciergerie /réception de courrier ;
- Un accès à la salle de conférence 2 heures par mois, selon disponibilité.

Conformément aux conditions générales, les droits sont consentis au **Coworker** à titre personnel et sont incessibles.

Art. 3 - Entrée en vigueur-durée

Les présentes Conditions particulières entrent en vigueur le _____ et ce pour la durée minimale d'un (1) mois. Elles se renouvellent tacitement pour des périodes de même durée, sauf dénonciation par écrit par l'une ou l'autre des Parties au moins un (1) mois avant le terme en cause.

Le Client remet au responsable de l'espace, au plus tard au jour de l'entrée en vigueur des Conditions particulières, une copie recto verso d'une pièce d'identité valable.

Art. 4 - Prix

En contrepartie des services visés à l'article Prestations, le **Coworker** s'engage à payer d'avance, chaque mois le forfait de CHF 250 TTC.

Le **Coworker** choisit le service optionnel suivant (à cocher) :

- Domiciliation (une adresse officielle) : CHF 30 –TTC/ mois

Par ailleurs, les services et consommables utilisés hors forfait par le **Coworker** seront facturés au tarif suivant

- Salle de réunion : CHF 10 TTC / heure
- Impression/ copie : 0.20 CHF /page
- Accès aux animations de l'espace à prix préférentiel

Les tarifs sont modifiables dans les conditions visées à l'article « modification » des Conditions générales.



Art. 5 - Conditions Générales

La signature des Conditions particulières **Pass2** emporte acceptation sans réserve des Conditions générales **Citiz'n** et de ses annexes

Art. 6 - Annexes

Les présentes Conditions particulières comportent les annexes suivantes :

- Conditions générales **Citiz'n**
- Règlement Intérieur

1 exemplaire original à retourner, daté et signé, à naxoo SA	
<p>naxoo SA Genève le 10.12.2018</p> <p> </p> <p>Signatures E.Pipault E. Michel</p>	<p>le Coworker : Lieu, date :</p> <p>Signature(s)</p>